

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil de quartier de Val-Bélair**  
**Conseil d'administration**

**Procès-verbal de la séance  
régulière du conseil d'administration  
du Conseil de quartier de Val-Bélair, tenue le 15 mai 2024 à 19 h 30,  
à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport, Québec  
(Québec) G3K 1X5 et par visioconférence**

**SONT PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> Francine Dion	Présidente
M. Benoît Duchesne	Vice-président
M. Jean Thibault	Trésorier
M <sup>me</sup> Maryline Côté	Administratrice
M. Aristote Disonama	Administrateur
M. Maxime Falardeau	Administrateur
M. Charles Gillespie	Administrateur
M <sup>me</sup> Louise Sauvageau	Administratrice
M <sup>me</sup> Lyne Vézina	Administratrice
M <sup>me</sup> Bianca Dussault	Conseillère municipale

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> Lyne Chartier	Conseillère en environnement, foresterie urbaine et horticulture
M. Hugues Dupont	Responsable des équipements
M. Jean-François Gosselin	Conseiller municipal du district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, membre du comité exécutif et responsable des loisirs et sports
M <sup>me</sup> Sayana Khuon	Conseillère en consultations publiques
M. Alexandre Philibert	Directeur par intérim du secteur parc et plein air
M <sup>me</sup> Caroline Ouellet	Secrétaire de soutien

23 citoyens sont présents à l'assemblée en présence.

**IL Y A QUORUM**

## ORDRE DU JOUR

**Vous êtes conviés à la quatrième séance régulière de l'année 2024 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Val-Bélair, qui aura lieu le mercredi 15 mai 2024, à 19 h 30, à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport, Québec (Québec) G3K 1X5, et en visioconférence.**

- |   |         |
|---|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée                           | 19 h 30 |
| 2. Présentation : Plan directeur du Mont-Bélair       | 19 h 32 |
| 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour             | 20 h 10 |
| 4. Adoption du procès-verbal du 20 mars 2024          | 20 h 12 |
| 5. Période de questions et commentaires du public     | 20 h 15 |
| 6. Période d'information de la conseillère municipale | 20 h 25 |
| 7. Nomination des officiers                           | 20 h 35 |
| 8. Suivi des activités du conseil de quartier         | 20 h 45 |
| 9. Information et correspondance                      | 20 h 50 |
| 10. Trésorerie  | 20 h 55 |
| 11. Varia   | 21 h 00 |
| • Calendrier des rencontres 2024-2025                 |         |
| 12. Levée de l'assemblée                              | 21 h 05 |

Francine Dion  
Présidente

Pour de l'information, veuillez contacter :  
Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne  
Téléphone : 418-641-6411, poste 4179, sayana.khuon@ville.quebec.qc.ca

## **24-05-01 Ouverture de l'assemblée**

À 19 h 30, M<sup>me</sup> Francine Dion procède à l'ouverture de l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

## **24-05-02 Présentation : Plan directeur du Mont-Bélair**

Tout d'abord, M. Jean-François Gosselin remercie les citoyens qui ont participé aux activités de consultation, de même que l'équipe de la Ville de Québec impliquée dans la rédaction du Plan directeur, lequel vient mettre les bases du développement du Mont-Bélair. Aussi, M<sup>me</sup> Bianca Dussault se dit très satisfaite du plan qui sera présenté et remercie les différents intervenants impliqués pour leur ouverture.

M<sup>me</sup> Lyne Chartier débute la présentation en soulignant que le Plan directeur a été travaillé conjointement entre les différents services de la Ville de Québec et une firme de consultants externes, Option aménagement. Il tient compte des deux planifications précédentes, de 2006 et 2011, regroupe le Mont-Bélair et la Base de plein la Découverte en un seul parc et s'inspire des nouvelles tendances. Elle présente ensuite les différentes étapes qui ont été réalisées tout au long du mandat, notamment la prise d'inventaire, une consultation publique, la préparation d'un cadre d'intervention et d'un plan d'action puis de mise en œuvre.

Ensuite, elle décrit le territoire actuel du Parc naturel du Mont-Bélair, qui représente une superficie de 820 hectares. Elle précise que certains terrains demeurent à acquérir et que des démarches sont en cours à cet effet.

M<sup>me</sup> Chartier rappelle qu'une consultation publique a été faite à l'hiver 2022, sous la forme d'un questionnaire à répondre en ligne. Un total de 1 400 répondants ont donné leur opinion. Également, les particuliers et les organismes ont été invités à déposer un mémoire et un atelier d'échange a eu lieu le 13 janvier 2022, regroupant une cinquantaine de personnes. Parmi les commentaires recueillis par cette consultation, la désuétude des bâtiments est notée, alors que les répondants ont mentionné l'importance de conserver la vocation naturelle du parc, d'ajouter de la signalisation et des aires de repos, d'assurer la liaison des différents secteurs du parc et de valoriser les points de vue. Plusieurs enjeux ont également été soulevés, notamment :

- La capacité d'accueil qui affecte l'expérience client;
- La résilience des sentiers et des installations face aux changements climatiques;
- La méconnaissance du parc;
- La dualité entre la protection du parc et de ses milieux sensibles et le développement de sentiers et d'activités;
- L'accessibilité multimodale;
- La cohabitation entre divers usages;
- L'offre non adaptée afin d'accueillir une diversité de clientèles;
- La faiblesse de la mise en valeur de l'expérience « montagne ».

M<sup>me</sup> Chartier explique que l'équipe a choisi de consolider la vision de 2006, qui se lit comme suit : *Le Parc naturel du Mont-Bélair : Vivez la pleine nature en montagne*. De même, elle mentionne que le plan prévoit la poursuite des efforts de protection et de mise en valeur du secteur, de redéfinir les limites du parc, de répartir les pôles d'accueil et de services, de miser sur les forces vives du parc pour déployer des activités 4 saisons, de favoriser l'accès à tous et de poursuivre la signature architecturale du parc.

Aussi, elle présente une carte qui démontre les 4 secteurs du parc, soit la Découverte (accès principal), le Sommet, l'Aventure (nouveau secteur) et la Conservation. Puis, elle précise que le plan prévoit l'interconnexion entre les différents secteurs.

Par la suite, M. Hugues Dupont décrit les activités qui ont été retenues à la suite de la consultation publique, à savoir : la marche, l'astronomie, l'observation de la nature, une aire d'exercice canin, l'escalade, la baignade, le vélo de montagne, le ski de fond, la raquette, le *fatbike* et l'aménagement d'une zone ludique. Il démontre ensuite des inspirations d'aménagement, dans un style épuré et en harmonie avec la nature.

M. Dupont précise que le bâtiment d'accueil et la piscine seront relocalisés et que le nombre de cases de stationnement sera bonifié. L'aménagement des bâtiments sera maximisé afin de s'assurer qu'ils puissent répondre aux besoins en toute saison. Enfin, il présente les différentes phases de réalisation qui s'échelonnent sur quelques années et en fonction des budgets disponibles.

M<sup>me</sup> Chartier, MM. Dupont et Philibert répondent ensuite aux questions et commentaires des citoyens et des administrateurs :

- Une administratrice se questionne à savoir si les besoins des camps de jour ont été pris en compte dans le plan proposé, ce qui lui est confirmé;
- Un citoyen souhaite connaître le moment où le Plan directeur sera accessible au public. Il est confirmé que le document sera accessible sur le site Web dans les prochaines semaines;
- Un citoyen questionne le phasage en 3 étapes et croit que certains aménagements pourraient être réalisés à court terme, à peu de frais, comme l'aménagement de points de vue. Les présentateurs prennent note du commentaire et précisent que, selon les opportunités, il est possible que certains travaux soient devancés dans le temps;
- Une citoyenne souhaite savoir si un budget est prévu pour assurer la réalisation de chacune des phases. M. Jean-François Gosselin précise qu'une partie du budget est provisionnée par la Ville et que des demandes financières seront adressées afin de le prévoir dans le budget des années futures;
- Un citoyen demande si le ski hors-piste sera permis. Les présentateurs précisent que ce n'est pas prévu pour le moment et que l'offre d'activités retenue vise à répondre aux besoins d'un plus grand nombre de citoyens possible;
- Un citoyen souhaite savoir si l'interconnexion entre les secteurs sera accessible à la marche et à vélo. Les présentateurs précisent que seuls les secteurs Découverte et Sommet seront

accessibles à vélo, l'interconnexion des autres secteurs étant prévue uniquement à la marche;

- Une citoyenne souhaite comprendre les raisons pour lesquelles la pratique de l'équitation n'a pas été retenue. Les présentateurs expliquent que la décision a été motivée par la cohabitation difficile entre les marcheurs et les chevaux, de même que la nécessité de se conformer aux normes d'aménagement de la Ville prévues à cet effet;
- Un citoyen émet un commentaire à l'effet que la cohabitation est possible entre les marcheurs, les motoneiges et les VTT, et s'explique difficilement qu'il en soit différent pour les chevaux. Le commentaire est pris en note;
- Un citoyen se dit heureux de voir que l'escalade fera partie des activités qui seront offertes dans la montagne, mais questionne le moment où l'aménagement est prévu. Aussi, il précise que l'aménagement d'un site d'escalade comporte des particularités et espère que des experts seront consultés afin d'assurer l'aménagement sécuritaire du site. Les présentateurs précisent que l'aménagement est prévu l'année prochaine et assurent que des experts seront associés à la réalisation du projet;
- Un citoyen souhaite connaître les mécanismes qui seront mis en place pour assurer la conservation du territoire. Les présentateurs précisent que le Plan directeur a été rédigé en tenant compte des exigences prévues notamment au *Plan régional des milieux humides et hydriques* de la Ville de Québec et des différentes réglementations en matière d'environnement;
- Un citoyen commente la difficulté d'accès au site en transport en commun;
- Un citoyen se fait le porte-parole des propriétaires de chevaux du secteur. Il partage leur déception d'apprendre que l'équitation n'a pas été retenue dans les activités et souhaite connaître les démarches qui demeurent possibles pour faire réévaluer la décision. M<sup>me</sup> Bianca Dussault précise qu'il est toujours possible de déposer un projet qui comprend une solution d'aménagement réalisable. Le Plan directeur étant évolutif, le projet sera analysé en fonction des normes de la ville;
- Un citoyen souhaite savoir si le secteur le Sommet sera accessible à l'année. Les présentateurs précisent que la configuration actuelle de la route rend l'accès difficile de manière sécuritaire à partir du moment où il y a gel au sol, mais précisent la volonté de la Ville de rendre le site accessible à l'année;
- Un administrateur questionne le séquençage des travaux afin, par exemple, de prévoir la construction de la nouvelle piscine avant de détruire l'ancienne, ce qui lui est confirmé;
- Un citoyen souhaite s'assurer de la sécurité des lieux. Les présentateurs confirment qu'un service de sécurité externe est déjà en place et se poursuivra, le soir et la nuit;
- Un employé de Mont-Bélair Découverte et détenant un permis d'assistant en protection de la faune et de la flore demande la possibilité d'émettre des constats aux contrevenants. Les présentateurs précisent que l'émission de constats d'infraction constitue un acte légal réservé aux inspecteurs et aux patrouilleurs.

M<sup>me</sup> Dussault remercie les citoyens de s'être déplacés et les invite à communiquer avec elle au besoin. Enfin, elle rappelle que le plan est malléable et qu'il pourra évoluer dans le temps. Elle remercie les présentateurs pour le travail réalisé.

### **24-05-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Maxime Falardeau, appuyé par M. Jean Thibault, d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté le sujet suivant : « Activité de sécurité routière » au point 8. *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

### **24-05-04 Adoption du procès-verbal du 20 mars 2024**

#### **Résolution CQVB-24-CA-10**

**Il est proposé par M. Benoît Duchesne, appuyé par M. Charles Gillespie, de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2024 tel que rédigé.**

***La proposition est acceptée à l'unanimité.***

En suivi de la dernière réunion, il est mentionné que la page Facebook a été créée et que certaines publications ont été faites dans les dernières semaines.

### **24-05-05 Période de questions et commentaires du public**

Aucune question n'est soulevée.

### **24-05-06 Période d'information de la conseillère municipale**

En réponse à la question d'une administratrice concernant la problématique de synchronisation des feux de circulation vécue dans les derniers jours, M<sup>me</sup> Bianca Dussault décrit les principaux changements apportés et ceux à venir. Elle assure que les équipes travaillent fort pour favoriser la fluidité de la circulation.

### **24-05-07 Nomination des officiers**

M<sup>me</sup> Sayana Khuon explique que suivant la dernière assemblée générale annuelle, il y a lieu d'élire les membres du conseil exécutif. Les membres proposent d'élire les personnes actuelles aux mêmes postes, à savoir :

- M<sup>me</sup> Francine Dion à titre de présidente;
- M. Benoît Duchesne à titre de vice-président;
- M. Jean Thibault à titre de trésorier.

Le poste de secrétaire étant vacant, M. Aristote Disonama propose sa candidature.

### **Résolution CQVB-24-CA-11**

**Le conseil exécutif du Conseil de quartier de Val-Bélair est nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2025 :**

**M<sup>me</sup> Francine Dion, présidente**

**M. Benoît Duchesne, vice-président**

**M. Jean Thibault, trésorier**

**M. Aristote Disonama, secrétaire**

***La résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **24-05-08 Suivi des activités du conseil de quartier**

- Activité de sécurité routière

La préparation des activités pour cette année avance bien, avec la visite de l'École de la Myriade et de l'École l'Orée-des-Bois, les 3 et 4 juin prochains. Aussi, le 28 septembre 2024 se tiendra encore cette année l'activité dédiée au grand public, dans le stationnement de l'Aréna des 2 Glaces. Afin d'assurer la location des installations, un projet de résolution est soumis à l'attention des membres.

### **Résolution CQVB-24-CA-12**

**Attendu que** la Ville de Québec a accordé un montant au Conseil de quartier de Val-Bélair pour l'organisation d'activités portant sur la sécurité routière dans le quartier et dans les écoles et qu'il a été proposé de reprendre pour la dernière année l'activité relative aux angles morts avec un autobus scolaire dans plusieurs cours d'école et de faire de l'affichage près des écoles invitant les automobilistes à ralentir;

**Attendu que** dans les quartiers résidentiels, les activités de déneigement et de transport de la neige représentent un risque d'accident, et qu'il a été proposé d'organiser de nouveau une activité de sensibilisation aux angles morts avec les équipements de déneigement sur le stationnement de l'Aréna des 2 Glaces de Val-Bélair, le samedi 28 septembre 2024, de 11 h à 15 h, en collaboration avec les mêmes partenaires que ceux de l'édition précédente, notamment Acquis Route et M. Michel Meunier, la SAAQ, les contrôleurs routiers, le RTC et l'ajout d'une activité de sécurité à vélo.

**Sur proposition de M. Jean Thibault, dûment appuyé par M. Charles Gillespie, il est résolu d'accepter le projet d'activité de sensibilisation à la sécurité routière proposé, d'autoriser la tenue d'une journée d'activité de sensibilisation aux angles morts des équipements de déneigement, laquelle se tiendra sur le stationnement de l'Aréna des 2 Glaces de Val-Bélair le samedi 28 septembre 2024, de 11 h à 15 h et d'autoriser le Conseil de quartier de Val-Bélair à faire les démarches requises pour l'organisation de cette activité.**

***La résolution est adoptée à l'unanimité.***

- Autres activités

La présidente a eu l'opportunité de participer à une activité du groupe La Pieuvre, un regroupement d'organismes de la Haute-Saint-Charles, où la question du transport en commun dans le quartier de Val-Bélair a été discutée. À cet égard, les membres conviennent de préparer une résolution à l'attention du RTC, laquelle sera soumise pour adoption lors d'une prochaine réunion, et ce, afin de décrire les principaux secteurs qui bénéficieraient d'une meilleure desserte en transport en commun.

## **24-05-09 Information et correspondance**

### Informations et correspondances

Les membres ont reçu une invitation à la formation portant sur le rôle et la mission d'un conseil de quartier de même que sur le rôle d'un qu'administrateur qui se tiendra le 4 juin prochain, de 19 h à 21 h. Ils ont également été invités à participer à une activité de réseautage avec les conseils de quartier et la Ville de Québec, le 20 juin 2024, de 17 h à 19 h.

## **24-05-10 Trésorerie**

Le solde du compte était de 5 559,42 \$ au 30 avril 2024. Ce montant inclut le solde de la subvention reçue pour le projet de sécurité routière, qui s'élève à 3 267,68 \$, de même que le budget de fonctionnement de l'année 2024, d'un montant de 1 475 \$.

### Résolution CQVB-24-CA-13

**Il est proposé par M. Charles Gillespie, appuyé par M. Benoît Duchesne, d'autoriser la transaction au compte du conseil de quartier d'un montant de 164,93 \$ pour l'achat de chèques.**

***La résolution est adoptée à l'unanimité.***

### Résolution CQCV 24-CA-14

**Il est proposé par M. Benoît Duchesne, appuyé par M. Maxime Falardeau, d'autoriser le paiement d'un montant de 210 \$ (chèque # 258) à M<sup>me</sup> Caroline Ouellet, pour la rédaction des procès-verbaux de la séance régulière du mois de mars 2024 et de celui de l'assemblée générale annuelle d'avril 2024.**

***La résolution est adoptée à l'unanimité.***

**24-05-11 Varia**

- Calendrier des rencontres 2024-2025

**Résolution CQVB-24-CA-15**

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Louise Sauvageau, appuyée par M<sup>me</sup> Maryline Côté, d'adopter le calendrier des séances régulières de l'année 2024.**

***La proposition est acceptée à l'unanimité.***

**24-05-12 Levée de l'assemblée**

À 22 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M<sup>me</sup> Louise Sauvageau, appuyée par M<sup>me</sup> Lyne Vézina, de lever la séance.

Le procès-verbal est rédigé par M<sup>me</sup> Caroline Ouellet et révisé par M. Aristote Disonama, secrétaire.

---

Francine Dion, présidente

---

Aristote Disonama, secrétaire